

**Stage directeur d'établissement
spécialisé**

Coupon réponse avant le 1er/12
Réunion d'info le 17/12

Stage CAPA-SH

Coupon réponse avant le le 21/11
Remise dossiers mercredi 3/12
(14h à 16 h à l'IUFM)

Permutations

La circulaire de l'IA est
arrivée dans les écoles.
Saisie des vœux du
20/11 au 8/12

EREADV

**Non à la fermeture de la
section primaire de l'EREADV
de Villeurbanne**

Signez la pétition :

<http://www.petitionduweb.com/voirpetition.php?petition=2642>

SMA

1er recul du gouvernement :
N. Sarkozy s'engage face
aux maires de France, à
réviser la loi SMA.

snuipp rhône informations

n° 13 - 28/11/2008
prix : 0,15 €

Les actions continuent !

voir page 2

Elections paritaires URGENT

dernier délai pour le vote
par correspondance

**Postez-le au plus tard
lundi 1er décembre !!!**

Réunions d'Informations Syndicales du 8 au 12 décembre

dans les secteurs

N'oubliez pas d'en informer l'IEN,

au moins une semaine avant la date choisie

(voir modalités page 2)

édito

Amplifions la résistance

Les assemblées générales de grévistes du 20 novembre et les multiples réunions de secteur qui se sont tenues depuis cette journée mémorable, démontrent bien notre volonté commune de nous inscrire dans une opposition déterminée face à la politique éducative de MM Darcozy. Cette volonté d'avancer ensemble ne pourra se faire que grâce à certaines conditions, l'unité (entre syndicats, entre parents et enseignants) et l'information la plus vaste. Partout, parents, enseignants, ATSEM, élus explorent d'autres pistes pour l'école et pour la réussite de tous les élèves : renforcement des RASED, attachement à l'école maternelle, allègement des effectifs, nécessité de remplacements, respect des enseignants et de leurs droits...

Cette volonté d'avancer ensemble est soumise à certaines conditions : l'unité (entre syndicats, entre parents et enseignants...), l'information la plus vaste parce qu'on ne pourra gagner que dans le nombre et la durée, ET la prise en compte de toutes les formes de mobilisations choisies sur le terrain : grève, réunions, occupations d'école, adresses aux députés, banderoles, suspension des 60H... Le SNUipp n'en privilégie aucune, le SNUipp les soutient toutes.

C'est pour cette raison que nous sommes associés à toutes ces actions et organisons avec la profession, une lutte âpre et nécessaire : c'est l'avenir de l'école et de notre profession qui est en jeu !

Fabienne LOREAU
Secrétaire Départementale



L'action continue...

Le SNUipp du Rhône s'est engagé dans de nombreuses actions. Dans le Rhône, suite aux AG du 20 novembre, l'action continue sous différentes formes :

- grèves de secteur,
- banderoles revendicatives sur les écoles,
- gel de l'aide personnalisée <http://69.snuipp.fr/spip.php?article583>
- réunions avec les familles (même lien),

Une mobilisation de grande envergure est demandée et nécessaire.

Au niveau national, la FSU, propose à l'intersyndicale, une nouvelle journée de grève au plus tard dans la semaine du 8 au 12 décembre.

En ce sens, le SNUipp Rhône appelle déjà à :

- l'organisation d'une "nuit" ou "soirée" des écoles le **jeudi 4 décembre** si aucune autre date n'a déjà été prévue (voir modalités sur le site du SNUipp)
- amplifier le gel de l'aide personnalisée
- à organiser :

Une journée de GREVE et d'actions le MARDI 9 DECEMBRE

dans le Rhône

(sauf si une autre journée était décidée nationalement).

Et pensez à :

- organiser un maximum d'AG sur les secteurs,
- vous adresser aux députés

Une manif nationale décentralisée serait proposée le mercredi 10 décembre avec les parents

...Suspension de l'aide personnalisée

Face aux suppressions de postes des RASED, on suspend l'aide personnalisée !

POURQUOI ?

L'annonce de la suppression de 3000 postes E et G permettant la prise en charge de dizaines de milliers d'élèves dans le cadre d'aides spécialisées est une véritable provocation. C'est la disparition du dispositif tout entier qui est en jeu d'ici trois ans. Dans notre département, cela se traduira dès la rentrée 2009 par environ 70 postes en moins au sein des RASED, permettant la prise en charge de plus de 3000 élèves. Les propos du ministre mettent en regard de ces suppressions de moyens une réponse : la mise en place de l'aide personnalisée. Les professionnels que nous sommes savent bien que l'aide personnalisée, si elle peut être complémentaire - dans certaines conditions - des aides spécialisées, ne peut en aucun cas leur être substituée. Notre volonté, après la grève historique du 20 novembre est de poser un acte fort et collectif qui montre notre détermination dans le refus des réformes destructrices pour l'école publique. Nous informerons régulièrement l'ensemble des collègues de l'état de la mobilisation. Nous utiliserons ces 2h pour l'aide aux enfants en difficulté en organisant des conseils de

maîtres.

COMMENT ?

Pour cela, nous proposons :

- que les collègues fassent remonter au SNUipp les décisions de conseils des maîtres de s'inscrire majoritairement dans cette suspension (si quelques collègues continuent, cela ne vous empêche pas d'arrêter).
- d'informer le SNUipp de la suspension de cette aide personnalisée, sur <http://69.snuipp.fr/poi/suspens.html>
- de prendre contact avec le responsable SNUipp de votre secteur (voir le tableau) pour voir ensemble le moment approprié pour informer l'IEJ, la mairie, la presse...
- de multiplier les rencontres avec les parents pour leur expliquer le but de cette démarche et obtenir leur soutien. Dans cette période d'attaques contre le service public, il est indispensable de débattre avec les parents et de mener le plus largement les actions en commun. A noter : vous trouverez sur le site <http://69.snuipp.fr/> plus d'informations sur ce gel de l'aide personnalisée (motions, pétitions...).

...Réunions d'informations syndicales

Secteurs	Dates	Lieux	Horaires
Décines	Mardi 9 décembre	Maison des Associations	13 h 30 - 16 h 30
Givors	Jeudi 11 décembre	Salle Malik Oussekiné	13 h 30 - 16 h 30
Grigny	Mardi 9 décembre	Salle Servanin	13 h 30 - 16 h 30
Lyon 1-4-6	Jeudi 11 décembre	Maison de l'Education - Lyon 1	13 h 30 - 16 h 30
Lyon 7-8	Mardi 9 décembre	Bourse du Travail - Salle des Congrès	13 h 30 - 16 h 30
Est Lyonnais	A préciser, voir le site		
Rillieux	Lundi 8 décembre	Maison pour tous des Semailles	13 h 30 - 16 h 30
Vaulx en Velin	Vendredi 12 décembre	Espace Benoit Frachon	13 h 30 - 16 h 30
Vénissieux	Mardi 9 et Jeudi 11 décembre	Salle Jeanne Laborde (Parilly)	13 h 30 - 16 h 30
Villefranche	Mardi 9 décembre	Bourse du Travail (à confirmer)	13 h 30 - 16 h 30
Villeurbanne	Vendredi 12 décembre	Salle des Teinturiers	13 h 30 - 16 h 30

Modalités de participation Informez l'IEJ de votre participation (courrier, fax, mail, tél...) une semaine au moins avant la date prévue. Exemple de courrier à adresser à l'IA via l'IEJ : «Monsieur l'Inspecteur d'Académie, En application des dispositions du décret 82-447 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la demi-journée d'informations syndicales organisée par le SNUipp du Rhône»

NB : suivant la date exacte de la grève les RIS prévues ce jour là seront bien sûr annulées. Vous pourrez bien sûr vous rendre à une autre RIS un autre jour.

Quoiqu'il en soit, les actions propres aux secteurs sont complémentaires avec celles qui se construisent nationalement et le plus unitairement possible. Il y a nécessité de proposer dans le Rhône, comme ailleurs, le plus d'actions possible en direction des usagers et des médias dans le plus de secteurs possible et le plus nombreux possible. La bataille continue !



Sommaire

page 1

Edito

Elections paritaires
Réunions d'informations
syndicales

page 2

L'action continue
Suspension de l'aide
personnalisée
Réunions d'informations
syndicales

pages 3

Compte rendu CDEN
Paritarisme
RESF
Education en danger

page 4

Ecoles sections de vote
Modalités

**Actualités,
mouvement, carte
scolaire, promotions,
... toutes les infos sur
internet**



<http://69.snuipp.fr>

Le bulletin SNUipp Rhône
Informations est un outil
d'information et de
communication en direction
des écoles du département
du Rhône. Faites-le circuler
ou affichez-le.

Participent à sa rédaction :

Bernard BAGAGGIA
Anne BOTTEON
Claude BRUSAPORCO
Christian DOMAS
Rosario ELIA
Marie-Jeanne GARNIER
Benjamin GRANDENER
Fabien GRENOUILLET
Emmanuel GUICHARDAZ
Rita JEDYNAK
Fabienne LOREAU
Patrick LABALME
Octavie LASNE
Delphine MORAND-
DUMARSKI
Françoise MOULINIER
Jacques NEYRAUD
Mireille PELOUX
Evelyne PERRIN
Laurent SERVONNET

SNUipp Rhône

Informations

**Bulletin hebdomadaire
d'information
du SNUipp Rhône
BP 4583 69244 LYON
cedex 04**

Tél : 04 78 27 41 50

snu69@snuipp.fr

**Imprimé par l'association
École libérée**

**Directeur de publication :
Bernard BAGAGGIA
CPPAP : 0610 S 07361
ISSN : 1248-2927**

Tirage à 3000 exemplaires

Un CDEN*... pas ordinaire

4 heures de discussion ... la balle est dans le camp de l'IA !
Convoqué par le Préfet du Rhône pour faire le bilan de la rentrée 2008 et envisager les perspectives pour 2009, le CDEN du 27 novembre restera marqué par la convergence des critiques fortes exprimées par l'ensemble des acteurs. Ainsi, après les déclarations préalables des représentants du personnel pour protester contre les mesures ministérielles et départementales, celles de la FCPE dans le même sens, c'est ensuite le représentant de la Courly qui, dans une déclaration (une première !) a protesté contre l'assignation de nombreuses municipalités au tribunal à propos du service d'accueil et sur la mesure envisagée sur les deux ans. La suite du CDEN fut à cette image, les représentants des collectivités locales et la FCPE reprenant à leur compte les arguments et les demandes des organisations syndicales. Au delà des mesures ministérielles, la FSU a demandé solennellement à l'IA de renoncer aux dégradations supplémentaires qu'il envisage (2 ans, direction d'école, seuils, ...). La réponse confuse de l'inspecteur d'académie du Rhône (volonté de ne pas tout bousculer mais de montrer, au delà des directives ministérielles, les "efforts" faits par le département) ne constitue pas une réponse acceptable. Pas plus que le recul - reconnu au CDEN - sur la disparition totale du classement de 81 écoles en difficultés ne permette d'accepter une détérioration des seuils de ces mêmes écoles.

C'est pourquoi, la FSU, comme l'ensemble des organisations syndicales et la FCPE a voté une motion pour réclamer unitairement :

- l'abandon de la mise en place de l'aide personnalisée
- le maintien de tous les postes E et G dans les RASED et la création de tous les postes nécessaires
- le maintien de tous les postes de TM
- le droit à la scolarisation dans une école maternelle publique pour tous les enfants de 2 ans dont les parents le souhaitent
- le maintien du classement en zone difficile (avec le maintien des seuils d'ouverture et de fermeture correspondants) de toutes les écoles qui s'y trouvent actuellement

IRL

Soumise obligatoirement au CDEN, le montant de l'IRL au 1/1/2008 proposé par le Préfet (229,25€ pour un couple ou célibataire avec enfant et 183,40€ pour les autres) a été repoussé par le CDEN. La proposition argumentée de la FSU (229,25€ pour un célibataire sans enfant et 286,56€ pour les autres) a été, elle, votée à l'unanimité du CDEN ... mais il serait étonnant que le Préfet du Rhône suive, pour la première fois, l'avis du CDEN dont il fait peu de cas chaque année ... à suivre

**Conseil Départemental de l'Education Nationale*

Nouvelles règles du mouvement et remise en cause du paritarisme

Le BO du 6 novembre publie une note de service sur la mobilité et donne, entre autres, des instructions sur les mouvements départementaux :

- **Réduire les qualifications** : cette note affiche clairement la possibilité d'être affecté sur des postes exigeant aujourd'hui une qualification à partir d'un simple entretien (IMF, CPC, CLIS). Le CAFIPEMF et le CAPA-SH deviennent de fait d'une utilité réduite,
- **Individualiser les carrières** : l'insistance sur l'aspect indicatif des barèmes, la multiplication des postes à profils attribués hors barème obéissent à une volonté affichée de mettre fin à la gestion collective.

Pas étonnant dans ce cadre, de voir le rôle des délégués du personnel, réduit à une simple information du tableau des affectations.

Pas étonnant, non plus de voir se mettre en place des plateformes téléphoniques privées pour accompagner individuellement chaque collègue dans ses démarches.

- **Réduire le rôle des délégués du personnel** :

pour parvenir à ces objectifs, l'administration doit pouvoir travailler seule. Pour cela, le ministère a exprimé sa volonté de réduire à son minimum le rôle des CAPD.

Pour le SNUipp, la CAPD doit être informée et donner son avis à toutes les étapes du mouvement des personnels. C'est une condition indispensable pour garantir l'équité et la transparence de ces opérations. Dans ce contexte, les élections professionnelles sont plus que jamais l'occasion d'exprimer notre refus de l'arbitraire et notre attachement à l'équité et à la transparence.

Ce sont ces valeurs que le SNUipp défend. Aidez-nous à les défendre en votant le 2 décembre pour le SNUipp !!!

RESF : Familles et jeunes majeurs scolarisés sans papiers

Au vu de la situation de certaines familles et jeunes majeurs dans l'impasse depuis trop longtemps, RESF Rhône appelle à un dépôt collectif de dossiers en préfecture, précédé d'une :

**MANIFESTATION
MERCREDI 3 DECEMBRE 2008 à 14H30
Départ place des Terreaux**

La manifestation se rendra à la préfecture, où les différents comités de soutien du Rhône déposeront collectivement leurs dossiers qui, pour certains, sont en souffrance depuis plusieurs années.

Venez nombreux soutenir ces familles et ces jeunes, parce qu'ils ont besoin, plus que jamais, de notre solidarité, parce qu'ensemble nous sommes plus forts, et parce qu'avec ou sans papiers, nous avons tous droit à notre dignité.

Pour des infos sur les dossiers prendre contact avec : resflyon@aol.com - Tél. 06 31 11 24 29

Education en danger :

Les associations complémentaires de l'école publique sont elles aussi touchées.

Les attaques du gouvernement contre l'éducation ne se limitent pas aux seules attaques contre l'école : elles visent aussi les associations complémentaires de l'école publique (ACEP). Historiquement liées à la création de l'école laïque (Ligue de l'Enseignement créée par Jean Macé dès 1866), filles de l'élan social de 1936, ces associations d'éducation populaire assurent tant des services directs aux écoles (OCCE, FOL, USEP, JPA et PEP : bourses pour les classes vertes) qu'un partenariat dans la réflexion pédagogique et l'organisation d'un secteur périscolaire (CEMEA, Francas, EEDF, FOL, AROEVEN, JPA) et surtout un service d'éducation complémentaire à l'école, basé sur les mêmes valeurs, au premier rang desquelles la laïcité. C'est en leur sein que la réflexion sur les rythmes de vie

des enfants s'est développée avant d'être reprise dans l'école.

Alors que les dépenses ont déjà été engagées par les associations, Xavier Darcos retient 25% des subventions pour 2008 et cesse de rémunérer les enseignants détachés à compter d'août 2009.

Un collectif départemental de ces 8 associations s'est constitué dans le département pour défendre ces acquis.

Les DDEN, la FCPE et le SNUIPP/FSU y sont associés. Une pétition nationale est également en ligne : <http://www.pourleducation.fr/>. Nous vous engageons à la signer et à la faire connaître autour de vous.

Ce collectif apparaîtra dans la manifestation du 10 décembre.

Ecoles section de vote : jour "J", le 2 décembre



Une question, un
problème, ... ?

Permanences téléphoniques
SNUipp : 04 78 27 41 50
de 9 h à 15 h le 2 décembre
portables :
- Sud du département :
06 75 71 93 05
- Reste du département :
06 78 10 66 53

Ce qu'il ne faut pas faire !

électeur :

- les mêmes erreurs que pour le vote par correspondance en ce qui concerne les bulletins de vote, les enveloppes n° 1 et 2.

- oublier de signer les 2 listes d'émergement.

Président, secrétaire :

- oublier de signer le PV, les listes d'émergement, les enveloppes de regroupement.

- dépouiller le scrutin dans l'école ! (le dépouillement se fait le 5 décembre à l'Inspection Académique).

- organiser, pour gagner du temps, le scrutin avant le 2 décembre (ne riez pas, c'est déjà arrivé!)

- clore le scrutin avant 15 h si tous les électeurs ne se sont pas exprimés.

- transmettre d'autres votes que ceux des collègues inscrits sur les listes d'émergement (Titulaires Mobiles affectés dans l'école, maîtres E, ...)

- transmettre les votes hors délais.

- mettre la sacoche dans une boîte aux lettres.

Qui est concerné ?

- Tous les collègues exerçant dans une école de 8 classes et plus sauf psychologues, rééducateurs et maîtres E.
- Les collègues exerçant en EREA.

la section de vote

Le bureau de vote

- Il doit respecter les critères de confidentialité du scrutin (isoler urne).

- Le bureau est ouvert de 9 h à 15 h.

Le scrutin peut être clos avant 15 heures si tous les électeurs ont voté (et seulement dans ce cas-là).

Le Président de la Section de vote (et son secrétaire)

• avant le vote et pas le jour même ! :

- Vérification du matériel, de l'affichage des professions de foi.

- Inscrire sur chaque pli parvenu éventuellement (électeurs non présents à l'école le 2/12 ayant voté par correspondance, en congé...), le jour et la date d'arrivée.

- Faire constater publiquement l'heure du scrutin, ainsi que le fait que l'urne est vide.

• **pendant le vote** : s'assurer que chaque votant émerge sur les deux listes d'émergement (s'il a voté pour les deux commissions : CAPD et CAPN).

• après le vote :

- Signer les listes d'émergement.

- Recenser les votes directs.

- Recenser les votes émis par correspondance et émerger en lieu et place de l'électeur. Glisser les enveloppes n°2 dans les urnes.

- Etablir le procès verbal.

- Communiquer dès que le vote est clos par Internet le nombre de votants.

- Transmettre par télécopie à l'IA DPE1 au 04 72 80 68 14 un exemplaire des PV de recensement des votes à la CAPD et à la CAPN.

- Insérer dans l'enveloppe Chronopost, les enveloppes d'expédition CAPD et CAPN puis coller sur cette enveloppe la pochette plastifiée. - Insérer dans cette pochette plastifiée, le bordereau fourni.

- Déposer, le jour même, au guichet du bureau de poste, la sacoche "chronopost" contenant les enveloppes n° 3 comprenant toutes les enveloppes n° 2 correspondantes, ainsi que les listes électorales et les PV.

Ne prenez pas le risque de faire annuler le vote de tous vos collègues !

En cas de doutes, de questions, appelez le SNUipp (04 78 27 41 50)

Ecoles de 8 classes et plus : modalités de vote

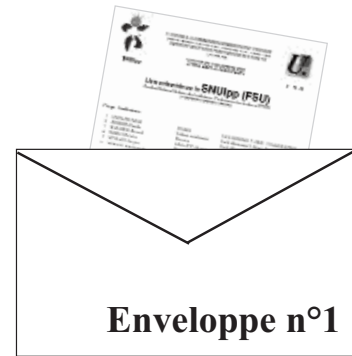
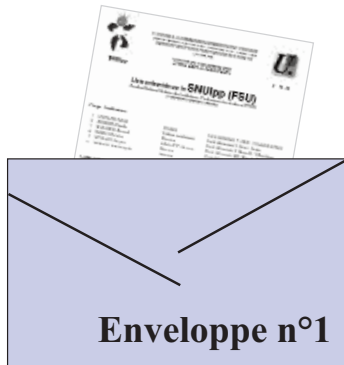
CAPD couleur bleue

CAPN couleur blanche

bulletins de vote fournis par l'administration, sans rature ni panachage

2 votes à émettre

*ni rature, ni surcharge,
ni panachage :
votez pour des listes entières*



*Ne rien écrire sur
l'enveloppe n°1*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA RECHERCHE / COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES

NOM : CORPS :
Prénom : N° :
Affectation :
Signature (1) :

(1) La signature est obligatoire pour que le suffrage soit valide

*Compléter (y ajouter
votre n° d'électeur),
signer et coller
l'enveloppe N°2*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA RECHERCHE / COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE NATIONALE DES INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES

NOM : CORPS :
Prénom : N° :
Affectation :
Signature (1) :

(1) La signature est obligatoire pour que le suffrage soit valide

Enveloppe n°2

Enveloppe n°2



*Signer les 2 listes
d'émargement*

CAPD

CAPN